



## SAINT GERMAIN DU PINEL

### LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU PINEL COMMUNIQUE

#### **Manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée. Autorisation d'occupation temporaire du domaine privé par une centrale photovoltaïque.**

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine privé en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la commune de Saint Germain du Pinel est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

#### I -Description du projet

La commune de Saint Germain du Pinel a été sollicitée pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de la salle de sports dont elle est propriétaire, à savoir : un bâtiment disposant d'une surface de toiture de 600 m<sup>2</sup> environ.

#### II -Redevance

Conformément au code général de la propriété des personnes publiques, cette occupation donnera lieu au versement d'une redevance à la commune de Saint Germain du Pinel.

Le prestataire devra donc proposer une redevance pour cette occupation.

#### III -Documents à fournir par les personnes intéressées :

- Une lettre de motivation
- La présentation de la personne intéressée (statuts, composition de la société, projets)
- La présentation technique et économique du projet et la durée d'exploitation. Cette note précisera notamment les éléments décrits au IV ci-après.

#### IV -Attribution d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public en fonction :

- De la quantité d'énergie prévue ;
- Des modalités de gestion des installations ;
- Des modalités d'assurance de l'installation ;
- Du montant de la redevance, rapporté à la surface de panneaux solaires installés ;
- Des modalités de sensibilisation du personnel de la commune de Saint Germain du Pinel en particulier et de la population en général aux économies d'énergie ;
- De la participation citoyenne au financement du projet ;
- De la gestion citoyenne du projet.

Des négociations pourront être lancées avec les candidats. Cette convention n'exonérera pas son bénéficiaire de toutes autres demandes d'autorisations et/ou contraintes réglementaires, notamment en matière d'urbanisme.

Si aucun candidat ne se manifeste dans le cadre de cet appel à candidature, le domaine public pourra être occupé par la personne privée ayant initialement manifesté son intérêt.

La signature d'un bail civil entérinera le choix de la commune de Saint Germain du Pinel.

Les candidats sont informés que la collectivité se réserve la possibilité de ne pas donner suite au projet.

#### V -Modalités de la réponse :

- Date limite de remise des propositions : 24 mai 2022
- Envoi par lettre recommandée à l'adresse suivante :
  - Adresse : Mairie 10 rue du Stade 35370 SAINT GERMAIN DU PINEL
  - À l'attention de : Monsieur Erick GESLIN, Maire

#### VI -Renseignements techniques :

- Nom de la personne : Monsieur Sébastien AVERTY
- Adresse email : [mairie.stgermaindupinel@wanadoo.fr](mailto:mairie.stgermaindupinel@wanadoo.fr)